

**PROCES-VERBAL
DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 23 NOVEMBRE 2012**

* * *
*

Le vingt-trois novembre deux mille douze, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Riom s'est réuni en Salle Attiret Mannevil, sous la présidence de *Monsieur ZICOLA*, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été adressée le 16 novembre 2012 conformément à la loi, pour délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour ci-après :

- 1 – Taxes, tarifs et redevances 2013 :
 - Tarifs aux familles
 - Taxes, tarifs, redevances diverses
- 2 – Salle Dumoulin – travaux de réhabilitation et d'extension : fixation des pénalités de retard
- 3 – Construction des serres municipales : exonération de pénalité de retard
- 4 – Faubourg Layat : avenant au marché de travaux
- 5 – Rue Vercingétorix : avenant au lot 2 Espaces Verts
- 6 – Rue et impasse Malouet : travaux de réaménagement – demande de subventions
- 7 – Eclairage public 2012 : avenant au marché de travaux
- 8 – Assurance dommages aux biens : avenant d'ajustement au marché
- 9 – Tableau des effectifs 2012 : création et suppression de poste
- 10 – Révision n° 1 du plan local d'urbanisme de la commune de Riom : Prescription de la révision et définition des objectifs poursuivis et des modalités de la concertation
- 11 – Zone de Layat : dénomination de voies
- 12 – Vente de terrains agricoles
- 13 – Grange rue de la Harpe : convention de mise à disposition par l'EPF-SMAF
- 14 – Fonds d'Initiatives Sociales
- 15 – Fonds d'Initiatives Sportives
- 16 – Saison estivale Eclats de Fête 2013 : demandes de subventions
- 17 – Partenariat avec la Commune de Ménérol : avenant 2012-2013 à la convention « saison culturelle Accès-Soirs »
- 18 – Partenariat avec la Commune de Saint-Bonnet Près Riom : avenant 2012-2013 à la convention « saison culturelle Accès-Soirs »
- 19 – Jumelage culturel scolaire – saison 2012/2015 : convention avec la DRAC, l'académie de Clermont-Ferrand, le lycée Pierre Joël Bonté et le collège Michel de l'Hospital
- 20 – Partenariat avec la Comédie de Clermont-Ferrand : convention
- 21 – Partenariat avec la Caisse de Crédit Mutuel de Riom : convention
- 22 – Ecole Municipale de musique : modification du règlement
- 23 – Fonds d'Initiatives Culturelles
- 24 – Partenariat avec l'Education Nationale : mise à disposition de personnels municipaux auprès des écoles publiques de Riom pour l'année scolaire 2012/2013
- 25 – Ecole itinérante : convention avec l'ADSEA (Association départementale pour la sauvegarde de l'enfance et l'adolescence du Puy-de-Dôme)
- 26 – Règlement des structures Petite Enfance : modifications tarifaires
- 27 – Restauration scolaire : tarifs pour les repas sans inscription préalable
- 28 – Mobilier scolaire adapté : convention de mise à disposition à titre gracieux
- 29 – Fonds d'Initiatives Scolaires (7.5-752)
- 30 – Syndicat Intercommunal Des Equipements Sportifs (S.I.D.E.S) : transfert de biens intercommunaux à la Commune de Riom
- 31 – Représentation de la Commune dans les Commissions et organismes divers : remplacement d'un Conseiller Municipal démissionnaire
- 32 – Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (E.P.C.I.) : communication de rapports d'activités 2011

QUESTIONS DIVERSES

< > <> <> <> <> <> >

ETAIENT PRESENTS : M. ZICOLA, Maire

MMES BOUCHON, BOURDIM, M. CHAZOULE, Mme CHIESA, MM. DEAT, DIOGON, DOS SANTOS, MMES DUBREUIL, FABRE, MM. FRIAUD, GIROUX, GRANGEON, GRENET, JACOB, MMES LACHASSINE ROCHE, MACHANEK, MOLLON, MONTFORT, M. PELLIZZARO, Mme RAMBAUX, M. RESSOUCHE, Mme RICHETIN, MM. ROUX, SOULIER, TOURNUT.

ETAIENT ABSENTS OU REPRESENTES :

Mme Nadia AMARA, Conseillère Municipale, absente
 M. Alain BARDY, Conseiller Municipal, a donné pouvoir à J.C. ZICOLA
 M. Bruno FREGONESE, Maire-Adjoint, a donné pouvoir à A. MOLLON
 Mme Magali GAURAZ, Conseillère Municipale, absente

Mme Evelyne JULIEN PALUMBO, Conseillère Municipale Déléguée, a donné pouvoir à G. SOULIER
 Mme Roseline LASSALLE, Maire-Adjoint, a donné pouvoir à J. DUBREUIL
 M. Jean SIRY, Conseiller Municipal, a donné pouvoir à J.C. JACOB

< <> <> <> <> <> <> <> >

Monsieur Guy CHAZOULE ayant été désigné secrétaire de séance, le Maire a soumis à l'approbation du Conseil Municipal le Procès Verbal de la séance du 19 octobre 2012. L'ordre du jour a ensuite été abordé.

1 – TAXES, TARIFS ET REDEVANCES 2013

- **TARIFS AUX FAMILLES**
- **TAXES, TARIFS, REDEVANCES DIVERSES**

Rapporteur : Josiane FABRE

La Ville dans une optique sociale et d'aide aux familles fait le choix de geler, pour la 4^{ème} année consécutive, pour les Riomois, les tarifs concernant la restauration scolaire, les accueils péri et extrascolaire, les repas à thème de l'action sociale.

Il est appliqué une hausse de 2 % pour les usagers extérieurs, 2% également pour les adultes et enfants non riomois en restauration scolaire, ce à compter du 1^{er} janvier 2013.

Le tarif de la halte-garderie est supprimé, s'agissant de l'accueil d'urgence, et est remplacé par un tarif plancher. Depuis son intégration aux accueils de loisirs, l'école municipale des sports n'a plus de tarifs différenciés, c'est le tarif des CLSH qui s'applique.

Concernant les autres tarifs, ils font l'objet d'une hausse de 2 % environ et sont applicables au 1^{er} janvier 2013 :

- Communication des listes électorales
- Droits de places : marchés, foires, fêtes foraines, cirques, spectacles, expositions ventes
- Redevances pour occupation du domaine public par les commerces sédentaires
- Permis de stationnement des taxis
- Cimetières
- Location des salles en Maison des Associations
- Location des salles municipales
- Location des salles du centre de Loubeyrat
- Travaux en régie-prestations pour tiers : enregistrement comptable et mode de valorisation
- Location de matériels

Concernant la participation 2013 pour raccordement au réseau public d'eaux usées la hausse s'élève à 0,48 %, résultant des nouvelles modalités de calcul définies par délibération de juin dernier.

👉 **Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a adopté les tarifs 2013 tels que présentés. Interventions de M. ZICOLA.**

2 – SALLE DUMOULIN – TRAVAUX DE REHABILITATION ET D'EXTENSION : FIXATION DES PENALITES DE RETARD

Rapporteur : Monsieur le Maire

Les travaux de réhabilitation et d'extension de la salle Dumoulin ont débuté le 01/09/2012 pour une durée contractuelle de 18 mois. Cette opération aurait donc dû être réceptionnée le 01/03/2012, puis, en raison des problèmes liés à l'amiante et des intempéries au 24/04/2012. Dans les faits, la réception a été effectivement prononcée au 13/09/2012. Après avoir repris l'ensemble des comptes rendus de chantier ainsi que les plannings intermédiaires, le cabinet DEBOST, chargé de la mission OPC (ordonnancement, pilotage, coordination) a mis en évidence les retards suivants pour lesquelles des pénalités s'appliquent :

- Entreprise SUCHEYRE : 85 jours, soit 8 500 € de pénalités de retard
- Entreprise FERREYROLLES : 17 jours soit 3 400 € de pénalités de retard
- Entreprise MAZET : 15 jours soit 3 000 € de pénalités de retard
- Entreprise BRUNHES JAMMES : 118 jours, soit 11 800 € de pénalités de retard

👉 **A l'unanimité, l'Assemblée a approuvé l'application des pénalités aux quatre entreprises concernées.**

3 – CONSTRUCTION DES SERRES MUNICIPALES : EXONERATION DE PENALITE DE RETARD

Rapporteur : Monsieur le Maire

Par délibération du 29 juin, le Conseil Municipal a validé l'application des pénalités pour retard. Or il convenait de préciser qu'aucune pénalité ne serait appliquée aux autres lots (les autres entreprises ayant réalisé les travaux conformément au délai qui leur était prescrit).

- ✎ **Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a validé la non application des pénalités telles que précisées ci-dessus.**

4 – FAUBOURG LAYAT : AVENANT AU MARCHE DE TRAVAUX

Rapporteur : Josiane FABRE

L'entreprise SADE, titulaire du marché pour les travaux des réseaux du Faubourg Layat, a rencontré des imprévus (présence de réseaux non connus rendant l'ouvrage plus complexe). Il est donc proposé de prolonger le délai initial de deux semaines. L'incidence financière sera évaluée en fin de marché, lors de l'établissement des constats des travaux réellement réalisés.

- ✎ **L'Assemblée, à l'unanimité, a autorisé le Maire à signer l'avenant de prolongation de délais, pour une durée de deux semaines, pour l'entreprise SADE.**

5 – RUE VERCINGETORIX : AVENANT AU LOT 2 ESPACES VERTS

Rapporteur : Josiane FABRE

Par délibération du 16 janvier 2009, le lot n° 2 Espaces Verts pour l'aménagement de la rue Vercingétorix a été confié à l'entreprise ASP 63 pour un montant de 17 264,68 € HT.

Un premier avenant a été conclu pour 2 392,84 € HT pour des travaux supplémentaires en raison de dégradation de l'espace.

Afin de mettre en adéquation les délais de réception et de garantie entre le Cahier des Clauses Techniques Particulières et le Cahier des Clauses Administratives Particulières et de prolonger la durée de garantie, il s'avère nécessaire de conclure un second avenant.

La date de fin de marché est fixée au 10 décembre 2012, libérant de fait la retenue de garantie.

- ✎ **Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a autorisé le Maire à signer l'avenant au lot n° 2 Espaces Verts avec l'entreprise ASP 63.**

6 – RUE ET IMPASSE MALOUEY : TRAVAUX DE REAMENAGEMENT – DEMANDE DE SUBVENTIONS

Rapporteur : Gérard SOULIER

Dans le cadre des projets d'investissement qui seront proposés au prochain budget prévisionnel, le projet de réaménagement des rue et impasse Malouet amène à instruire dès à présent son financement. Dans le cadre de ces travaux, le réseau unitaire sera remplacé par un réseau séparatif, ce qui est susceptible d'être financé en partie par subvention de l'Agence de l'Eau.

- ✎ **L'Assemblée, à l'unanimité, à autoriser le Maire à demander toute subvention à l'Agence de l'Eau pour le projet d'aménagement des rue et impasse Malouet.**
Remarque de M. ZICOLA.

7 – ECLAIRAGE PUBLIC 2012 : AVENANT AU MARCHE DE TRAVAUX

Rapporteur : Josiane FABRE

Dans le cadre des « travaux d'éclairage public 2012 » la Commune a signé le marché avec l'entreprise EIFFAGE ENERGIE pour un montant de 218 433,50 € H.T.

Il est aujourd'hui nécessaire d'intégrer par avenant des travaux supplémentaires de pose d'équipements sonores pour les traversées piétonnes, et le remplacement de quatre signaux au carrefour de Clermont, rue Amable Faucon, pour un montant de 4 317 € H.T.

- ✎ **L'Assemblée, à l'unanimité, a autorisé le Maire à signer l'avenant au marché.**
Remarque de Mme MONTFORT et M. ZICOLA.

8 – ASSURANCE DOMMAGES AUX BIENS : AVENANT D'AJUSTEMENT AU MARCHÉ

Rapporteur : Josiane FABRE

Depuis le 01/01/2009 et pour une durée de 5 ans, la SMACL assure les bâtiments de la Ville dans le cadre de l'assurance « dommages aux biens ».

En raison de l'augmentation de la sinistralité depuis le 01/01/2009, la SMACL a informé la Commune qu'il fallait envisager une majoration de la cotisation annuelle.

Ainsi, il est proposé pour la dernière année du marché, de modifier par avenant le coût au m², en portant à 0.39 € HT le coût de l'assurance « dommages aux biens » au lieu de 0.30 € HT/m². La cotisation 2013 calculée sur cette base sera donc de 32 953.00 € HT hors indexation contractuelle.

Cet avenant pour 2013 augmentant de 30 % le coût initial de cette assurance, la commission d'appel d'offres réunie le 20/11/2012 a été consultée et a émis un avis favorable.

➡ **Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a autorisé le Maire à signer cet avenant avec la SMACL.**

Remarque de M. ZICOLA.

9 – TABLEAU DES EFFECTIFS 2012 : CREATION ET SUPPRESSION DE POSTE

Rapporteur : Monsieur le Maire

➡ **L'Assemblée, à l'unanimité, a approuvé la création d'un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe, à compter du 1^{er} janvier 2013. Le poste d'origine sera supprimé après avis du CTP.**

10 – REVISION N° 1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE RIOM : PRESCRIPTION DE LA REVISION ET DEFINITION DES OBJECTIFS POURSUIVIS ET DES MODALITES DE LA CONCERTATION

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le Plan Local d'Urbanisme de la commune de Riom a été approuvé par délibération du 2 septembre 2005, modifié depuis à trois reprises en date des 29 juin 2007, 29 janvier 2010 et 20 avril 2012.

Le code de l'Urbanisme prévoit que le Conseil Municipal définisse les objectifs (I) et la procédure de concertation (II) dans le cadre de la révision du P. L. U.

I - Objectifs poursuivis par la révision

- 1 - Mise en compatibilité du document d'urbanisme communal avec le SCOT et le PLH de Riom Communauté
- 2 - Intégration des dispositions du Grenelle de l'environnement
- 3 - Prise en compte du futur PPRNPi de l'agglomération riomoise
- 4 - Objectifs communaux
- 5 - Prise en compte du projet de territoire défini par Riom Communauté

II - Modalités de la concertation

Ces modalités de concertation seront ainsi les suivantes :

- pour informer : création d'une rubrique sur le site Internet de la commune, mise à disposition du dossier ainsi que les études préalables au fur et à mesure de leur validation en mairie Annexe, publication d'articles dans le journal municipal Riom Mag', publication d'une plaquette diffusée dans toutes boîtes aux lettres.
- pour consulter : mise en place d'un registre destiné à recevoir les observations et suggestions du public en mairie Annexe et d'un registre dématérialisé sur le site Internet de la commune.
- pour concerter : organisation de réunions publiques d'échange et de concertation autour des principaux points d'étape de la révision.

➡ **L'Assemblée, à l'unanimité, a approuvé les objectifs poursuivis et les modalités de concertation tels que définis ci-dessus.**

Intervention de Mme MOLLON.

11 – ZONE DE LAYAT : DENOMINATION DE VOIES

Rapporteur : Monsieur le Maire

Les diverses entreprises ayant choisi de s'implanter à l'intérieur de la ZAC de Layat I et II sont actuellement desservies par des voies anonymes, il convient donc de donner une adresse postale en dénommant ces voies : rue « Les Courtils qui était un lieu de jardins et maraîchage et rue « Joaquín Perez Carretero », républicain espagnol, qui contribua à la libération de la France et s'est installé avec sa famille à Riom.

- ✚ Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé ces nouvelles dénominations :
rue Les Courtils et rue Joaquín Perez Carretero.
Observation de Mme MOLLON.

12 – VENTE DE TERRAINS AGRICOLES

Rapporteur : Monsieur le Maire

- ✚ Dans le cadre de la vente de terrains agricoles ne présentant pas d'intérêt stratégique, l'Assemblée, à l'unanimité, a accepté les ventes aux locataires :
- de la parcelle YE n° 64 de 1 570 m², située à Cerey au prix de 1 180 €.
 - de la parcelle YL n°73 de 7 070 m², située au Chandelier au prix de 4 800 €

13 – GRANGE RUE DE LA HARPE : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION PAR L'EPF-SMAF

Rapporteur : Monsieur le Maire

- ✚ A l'unanimité, l'Assemblée a autorisé le Maire à signer la convention de mise à disposition par l'EPF-SMAF à la Ville de Riom de la parcelle bâtie cadastré CE n° 279, rue de la Harpe, afin que cette dernière réalise les travaux urgents de sécurisation prescrits par la société ENOPHI, maître d'œuvre des travaux dans l'îlot Grenier.

14 – FONDS D'INITIATIVES SOCIALES

Rapporteur : Chantal RAMBAUX

- ✚ Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé le versement d'une subvention de 200 € à l'Association Prévention Routière pour sa participation dans le cadre du salon des séniors le 19 octobre dernier durant la « semaine bleue ».

15 – FONDS D'INITIATIVES SPORTIVES

Rapporteur : Pierrette CHIESA

- ✚ Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé le versement d'une subvention de 500 € à l'Association Riom Volley Ball pour la participation de la section sportive Volley-ball du Collège Jean Vilar aux finales de championnat de France UNSS qui se sont déroulées du 2 au 5 avril à Jurançon.

16 – SAISON ESTIVALE ECLATS DE FETE 2013 : DEMANDES DE SUBVENTIONS

Rapporteur : Monsieur le Maire

- Pour l'été 2013, il est prévu que l'opération "Eclats de Fête" propose trois « rendez-vous » :
- ✓ « Les rendez-vous du Pré », chaque mercredi de juillet et août au Pré Madame.
 - ✓ « Les rendez-vous au Coin des Taules » : tous les samedis de juillet et août.
 - ✓ « Les rendez-vous des quartiers » avec séances de cinéma en plein air et des spectacles de rues.

Dans un souci de cohérence et d'optimisation, il sera envisagé l'organisation de spectacles de la saison culturelle sur le site de Cerey durant l'opération « mon été au Cerey ».

La dépense prévisionnelle évaluée à 127 000 € peut bénéficier de subventions.

- ✚ En conséquence, le Conseil Municipal, à l'unanimité, a autorisé le Maire à effectuer toutes démarches pour l'obtention des subventions auprès des différents partenaires et du Conseil Général.

17 – PARTENARIAT AVEC LA COMMUNE DE MENETROL : AVENANT 2012-2013 A LA CONVENTION « SAISON CULTURELLE ACCES-SOIRS »

Rapporteur : Monsieur le Maire

La ville de Riom, déjà partenaire de la Commune de Ménérol pour les spectacles de la programmation « les voisins du OFF » de la saison Accès-Soirs, poursuit ce partenariat pour la saison 2012/2013, avec un spectacle « soufflet toxique » qui a été programmé à Ménérol au titre de l'opération « Itinéraire d'une chaise pliante » le 23 octobre dernier. La Ville de Riom prend en charge le coût du spectacle.

✚ **L'Assemblée, à l'unanimité, a autorisé le Maire à signer l'avenant 2012/2013 à la convention « saison culturelle Accès-Soirs ».**

18 – PARTENARIAT AVEC LA COMMUNE DE SAINT-BONNET PRES RIOM : AVENANT 2012-2013 A LA CONVENTION « SAISON CULTURELLE ACCES-SOIRS »

Rapporteur : Monsieur le Maire

Un partenariat culturel entre la ville de Riom et la commune de Saint-Bonnet Près Riom a été établi par convention du 21 octobre 2011 qu'il convient de renouveler par avenant pour la saison 2012/2013. Ce partenariat porte sur les points suivants :

- Proposition d'un spectacle de Noël
- Programmation et coordination du spectacle « sans culotte et sans papier » le 3 février 2013 à Saint-Bonnet Près Riom. Les abonnés de la saison culturelle Accès-Soirs bénéficieront du tarif réduit. La Commune de Riom prendra en charge une partie du coût du spectacle.
- Spectacle pour les scolaires : les classes de Saint-Bonnet Près Riom pourront venir compléter les effectifs.
- Accueil sur les spectacles Accès-Soirs de 15 spectateurs de Saint-Bonnet Près Riom. Le tarif appliqué serait le tarif réduit.
- Visites du Forum Remy pour des abonnés de Saint-Bonnet Près Riom.
- Présentation de la saison culturelle aux abonnés de Saint-Bonnet Près Riom.

✚ **L'Assemblée, à l'unanimité, a autorisé le Maire à signer l'avenant 2012/2013 à la convention « saison culturelle Accès-Soirs ».**

19 – JUMELAGE CULTUREL SCOLAIRE – SAISON 2012/2015 : CONVENTION AVEC LA DRAC, L'ACADEMIE DE CLERMONT-FERRAND, LE LYCEE PIERRE JOËL BONTE ET LE COLLEGE MICHEL DE L'HOSPITAL

Rapporteur : Monsieur le Maire

Depuis septembre 2009, la ville de Riom est le partenaire du jumelage scolaire avec le lycée Pierre-Joël Bonté, le collège Pierre Mendès-France, le rectorat de l'académie de Clermont-Ferrand et la Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Auvergne. Elle perçoit annuellement, dans le cadre de ce partenariat, la somme de 3 000 €.

Cette convention triennale arrive à son terme, il convient donc d'en établir une nouvelle, le collège Pierre Mendès France ne souhaitant pas intégrer ce dispositif, c'est le collège Michel de l'Hospital qui devient nouveau partenaire. Les élèves sont accueillis aux spectacles et des actions culturelles sont proposées (rencontres, ateliers, visites...). Les élèves des autres établissements scolaires rimois continueront à bénéficier d'un tarif réduit aux spectacles, soit 4 €.

✚ **Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a autorisé la signature de la convention pour la saison 2012/2015 et l'avenant lié à cette convention pour la saison 2012/2013.**

20 – PARTENARIAT AVEC LA COMEDIE DE CLERMONT-FERRAND : CONVENTION

Rapporteur : Monsieur le Maire

Depuis la création en septembre 2000 de la saison culturelle Accès Soirs une convention est établie annuellement avec la Comédie de Clermont-Ferrand, définissant les actions de partenariat, destinée à promouvoir les spectacles vivants auprès du public rimois.

Pour cette année, les deux spectacles choisis sont « Panorama » de Philippe Découfflé le jeudi 13 décembre 2012 et « Tabac rouge » de James Thierrée le samedi 13 avril 2013 avec tarifs préférentiels pour les abonnés de Riom.

✚ **Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a autorisé le Maire à signer la convention avec la Comédie de Clermont-Ferrand.**

21 – PARTENARIAT AVEC LA CAISSE DE CREDIT MUTUEL DE RIOM : CONVENTION

Rapporteur : Monsieur le Maire

Depuis plusieurs années, la Caisse de Crédit Mutuel de Riom soutient financièrement les actions culturelles organisées par la Ville.

La convention prévoit notamment un soutien financier de 3 000 € de la Caisse de Crédit Mutuel de Riom à la Commune, en contrepartie d'une valorisation de son image et de sa notoriété auprès des publics concernés.

✚ **Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a autorisé le Maire à signer la convention avec la Caisse de Crédit Mutuel de Riom.**

22 – ECOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE : MODIFICATION DU REGLEMENT

Rapporteur : Monsieur le Maire

La Commune a mis en place un nouveau protocole relatif au temps de travail au sein de l'école de musique, en accord avec les enseignants. Ainsi, à compter de l'année scolaire 2012/2013, l'école ouvrira 35 semaines au lieu de 33.

✚ **A l'unanimité, le Conseil Municipal a approuvé la modification du règlement de l'école municipale de musique.**

23 – FONDS D'INITIATIVES CULTURELLES

Rapporteur : Joseph PELLIZZARO

✚ **A l'unanimité, l'Assemblée a approuvé le versement d'une subvention de 455 € au Club Sérénophile pour l'organisation du 28 octobre au 4 novembre 2012 du 47^{ème} championnat d'Auvergne, et les frais exceptionnels exposés par ce Club depuis 3 ans.**

24 – PARTENARIAT AVEC L'EDUCATION NATIONALE : MISE A DISPOSITION DE PERSONNELS MUNICIPAUX AUPRES DES ECOLES PUBLIQUES DE RIOM POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2012/2013

Rapporteur : José DUBREUIL

Par convention-cadre du 21 novembre 2003 ont été précisées les actions mises en place par la Commune sur le temps scolaire et les prestations organisées dans le cadre de l'aménagement des rythmes scolaires.

Pour l'année scolaire 2012/2013, les mises à disposition des personnels municipaux aux écoles sont les suivants :

- cinq ETAPS soit 80 heures par semaine,
- deux enseignants de musique soit 32 heures par semaine,
- trois enseignants en Arts Plastiques soit 6 heures 20 par semaine.

Soit un total de 118 heures 20 par semaine. Ce contingent d'heures que la collectivité met à disposition n'est réalisé chaque année, qu'en fonction et sous réserve que les projets pédagogiques proposés par les écoles soient validés par l'Education Nationale.

Par ailleurs, d'autres prestations sont proposées par la Commune en dehors de la convention. Il s'agit de 7 agents d'animation et 15 ATSEM mis à disposition à raison de 63 heures par semaine pour les animateurs et 360 heures par semaine pour les ATSEM.

De plus, l'école de musique propose une semaine de « présentation-sensibilisation aux instruments » à destination des élèves de CP (à hauteur de 40 heures) et un accompagnement à différents spectacles de fin d'année (à hauteur de 60 heures). L'école d'arts plastiques propose également une demi-journée d'animation pédagogique à destination des enseignants (à hauteur de 4 heures).

✚ **Le Conseil Municipal a autorisé le Maire à signer les conventions de mise à disposition pour l'année scolaire 2012/2013.**

25 – ECOLE ITINERANTE : CONVENTION AVEC L'ADSEA (ASSOCIATION DEPARTEMENTALE POUR LA SAUVEGARDE DE L'ENFANCE ET L'ADOLESCENCE DU PUY-DE-DOME)

Rapporteur : José DUBREUIL

La Commune de Riom souhaite poursuivre son partenariat avec le service de prévention Riom et Volvic Communautés de l'ADSEA du Puy de Dôme (l'Association départementale pour la sauvegarde de l'enfance et l'adolescence) en direction des enfants du voyage présents sur l'aire d'accueil du Maréchat, durant l'année scolaire 2012/2013.

L'Ecole Itinérante poursuit donc ses actions d'animation « Autour du livre » et « ouverture culturelle » auprès des enfants sur l'aire d'accueil du Maréchat. Ces animations ont lieu le mercredi de 14 H à 16 H pour la période d'octobre 2012 à juin 2013, sous la responsabilité d'un éducateur spécialisé de l'ADSEA et d'une animatrice mise à disposition par la Commune.

- **L'Assemblée, à l'unanimité, a approuvé le protocole d'accord avec l'Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public du Puy de Dôme pour l'Ecole Itinérante et la mise à disposition de l'agent pour l'année scolaire 2012/2013.**

Remarques de Mme MONTFORT et M. ZICOLA.

26 – REGLEMENT DES STRUCTURES PETITE ENFANCE : MODIFICATIONS TARIFAIRES

Rapporteur : José DUBREUIL

A l'issue de rencontres avec la CAF du Puy-de-Dôme concernant l'application du PSU et du barème institutionnel des participations familiales, il a été convenu de modifier les règlements des crèches collective, familiale et halte-garderie pour ce qui concerne la tarification appliquée aux usagers. Il est proposé que la Commune maintienne la majoration de 30 % aux usagers non riomois, qu'il soit appliqué un montant dit « plancher » pour tous les accueils d'urgence et que toute demi-heure entamée ^{soit} due.

- **L'Assemblée, à l'unanimité, a approuvé les modifications aux règlements intérieurs des trois structures « petite enfance » qui entrent en vigueur, par avenant au 1^{er} janvier 2013.**

27 – RESTAURATION SCOLAIRE : TARIFS POUR LES REPAS SANS INSCRIPTION PREALABLE

Rapporteur : José DUBREUIL

Depuis deux ans, la Commune a souhaité mettre en place des modalités d'inscription aux accueils péri-scolaires permettant à la direction Enfance / Jeunesse d'établir des prévisions afin d'offrir un accueil respectant les règles de sécurité, et d'éviter le gaspillage alimentaire.

Après vérification des fréquentations, le pôle facturation constate un manque de dossier d'inscription encore important. Afin d'inciter les familles à régulariser leur situation au plus vite et à respecter les règles de la collectivité, un courrier de rappel leur a été adressé les informant des modalités qui seraient applicables en cas d'absence de dossier.

Ainsi, en cas de non-inscription des enfants, il est proposé d'appliquer le tarif repas exigible aux non Riomois (correspondant au coût réel de production du repas).

- **A l'unanimité, le Conseil Municipal a approuvé l'application de ces dispositions à compter de l'année scolaire 2012-2013.**

Remarque de M. ZICOLA et Mme MACHANEK.

28 – MOBILIER SCOLAIRE ADAPTE : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION A TITRE GRACIEUX

Rapporteur : José DUBREUIL

Jusqu'en juin dernier, l'école R. Cassin accueillait au sein de son établissement une jeune riomoise en situation de handicap. Pour l'année scolaire 2012/2013, elle vient d'intégrer une école à Clermont-Ferrand en raison de ses difficultés scolaires.

Compte-tenu de son handicap, la commune avait très récemment fait l'acquisition d'une table de travail adaptée afin qu'elle puisse travailler dans de bonnes conditions.

Au vu de la situation déjà difficile de la famille à l'égard du handicap de leur enfant, la Commune de Riom propose à la ville de Clermont-Ferrand le prêt du bureau spécialisé à titre gracieux.

➤ **L'Assemblée, à l'unanimité, a autorisé le Maire à signer la convention de mise à disposition de ce mobilier avec la Commune de Clermont-Ferrand.**

Remarques de M. ZICOLA.

29 – FONDS D'INITIATIVES SCOLAIRES

Rapporteur : José DUBREUIL

➤ **L'Assemblée, à l'unanimité, a approuvé le versement d'une subvention de :**
 - 3 064,37 € à la coopérative de l'école élémentaire Jean Rostand dans le cadre d'un voyage de 3 jours à Amboise pour 60 élèves, ainsi qu'une visite au Futuroscope,
 - 935,63 € à la coopérative de l'école maternelle Jean Rostand pour l'organisation d'une classe découverte de 2 jours au CPIE de Theix.

Remarques de MM. GRENET, ZICOLA.

30 – SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EQUIPEMENTS SPORTIFS (S.I.D.E.S) : TRANSFERT DE BIENS INTERCOMMUNAUX A LA COMMUNE DE RIOM

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le SIDES a été créé le 26 septembre 1986 sur proposition du SIDUR (Syndicat intercommunal d'urbanisme) pour mettre en œuvre un projet de développement d'équipements sportifs. Ce projet a été proposé à plusieurs Communes dont seules Riom et Mozac ont répondu favorablement.

Sauf pour les tennis, chaque Commune a assuré, par l'intermédiaire du syndicat, le financement des biens réalisés sur son territoire avant d'en assumer la gestion.

Aujourd'hui, le maintien du SIDES ne se justifie plus avec la même nécessité qu'il y a quelques années, (notamment depuis la création de Riom Communauté), suscitant une réflexion sur sa dissolution.

Aussi, dans l'attente de solutions plus tranchées quant aux terrains de tennis (les courts Emile Pons, situés à La Varenne et le Centre de Tennis couvert Henri Cochet, situé avenue Léo Lagrange à Mozac) financés conjointement par les 2 Communes, le SIDES a approuvé le transfert de l'ensemble de ses autres biens aux communes membres qui le souhaitent par délibérations du 21 décembre 2010 et du 2 mars 2012.

A/ Concernant la Commune de Riom

Il s'agit de deux séries de biens du SIDES implantés sur le territoire riomois :

1) les biens appartenant à la Commune de Riom mais mis à la disposition du SIDES pour travaux :

- Le Parc des Fêtes
- Le stade Dumoulin

Il s'agit de mettre fin à la mise à disposition.

2) les biens appartenant au SIDES :

- Le Parc Sportif de Cerey
- Le gymnase de l'Amitié à Cerey
- Les vestiaires de Cerey
- Le gymnase Jean Zay à La Varenne

Il s'agit de permettre à la Commune d'assumer comme propriétaire des frais d'investissement.

Le transfert de ces biens en pleine propriété du SIDES à la Commune implique le transfert de l'actif comme du passif.

Ainsi il reste deux emprunts auprès du Crédit Agricole Centre France pour le financement du Parc Sportif de Cerey :

- un emprunt au taux de 4.99 % avec remboursement annuel courant jusqu'en 2016 ;
- un emprunt au taux de 4.19 % avec remboursement annuel courant jusqu'en 2019.

Au 31 décembre 2012, le capital restant dû sera de (501 267,00 + 195 554,00) = 696 821,00 euros.

Le SIDES reversera le FCTVA lié aux équipements riomois et encaissé après le transfert.

A ces équipements s'ajoutent quelques parcelles propriétés du SIDES, adjacentes au Cerey.

Ces biens sont donc transférés à la Commune d'assise ainsi que l'encours de la dette afférente.

L'avis des Domaines a été requis pour l'incorporation au patrimoine de la Ville, et s'établit ainsi dans l'attente du rapport officiel :

- gymnase Jean Zay : 950 000 €
- gymnase de Cerey : 1 400 000 €
- vestiaires de Cerey : 275 000 €
- parc sportif de Cerey : 500 000 €

Ainsi, la cession a lieu à titre gracieux et doit opérer une certaine neutralisation financière entre la réduction de la participation auprès dudit syndicat et la reprise (à due proportion) du capital restant dû des prêts portant sur les biens concernés. La participation annuelle de la ville (208 566€ en 2012), tenant compte du nouveau périmètre d'intervention du syndicat tel qu'envisagé, sera minorée de la prise en charge de l'annuité de la dette liée aux 2 emprunts précités (141 331€ et 32 811€, soit une annuité totale de 174 142€) et de la prise en charge des frais d'assurance liés aux transferts des biens sus évoqués (6 610€). La participation de la commune de Riom au SIDES devrait ainsi être ramenée à moins de 30 000 €.

Le transfert pourrait être effectif au 31 décembre 2012, sous réserve que l'intégralité des opérations comptables puisse être réalisée et concrétisée dans ce délai.

Enfin, la mise à disposition auprès du SIDES d'un agent municipal du cadre d'emploi des rédacteurs (actuellement de 4H/semaine) renouvelée à compter du 1^{er} octobre 2012, pourra être revue à la baisse à près de 50 %, au plus tard après le vote du budget du syndicat.

B/ Concernant la Commune de Mozac

Pour la Commune de Mozac, il s'agit de mettre fin à la mise à disposition de deux équipements :

- La fosse de gymnastique au gymnase les Aires
- Les vestiaires-tribunes les Aires

✚ **A l'unanimité, le Conseil Municipal a approuvé l'ensemble des propositions.**
Monsieur SOULIER ne prend pas part au vote.

31 – REPRESENTATION DE LA COMMUNE DANS LES COMMISSIONS ET ORGANISMES DIVERS : REMPLACEMENT D'UN CONSEILLER MUNICIPAL DEMISSIONNAIRE

Rapporteur : Gérard SOULIER

Suite à la démission de Madame Evelyne RIBES, remplacée conformément à l'article L 270 du Code Electoral par Monsieur Guy CHAZOULE, la constitution des commissions municipales et les représentations au sein de certains organismes nécessitent d'être modifiée :

✚ **Le Conseil Municipal, à l'unanimité (4 abstentions), a décidé de désigner, pour siéger dans les Commissions et organismes suivant :**

- Commission 3 (Action Sociale, Insertion - Prévention, Aînés, Handicap, Santé) : Guy CHAZOULE
- Etablissement Public Foncier - SMAF : Christian GRANGEON, suppléant
- Syndicat Intercommunal d'Electricité et Gaz (SIEG) : José DUBREUIL, suppléante
- Comité Technique Paritaire (CTP) : Bruno FREGONESE, suppléant
- Commission Locale du Secteur Sauvegardé : Claudine RICHTIN, suppléante
- Conseil d'Etablissement du Lycée Marie Laurencin : Alexandre DOS SANTOS, suppléant
- Conseil d'Etablissement du Collège Michel de l'Hospital : Pierrette CHIESA, suppléante

Intervention de Mme MONTFORT.

**32 – ETABLISSEMENTS PUBLICS DE COOPERATION INTERCOMMUNALE (E.P.C.I.) :
COMMUNICATION DE RAPPORTS D'ACTIVITES 2011**

Rapporteur : Monsieur le Maire

✎ Le Conseil Municipal a pris acte des documents fournis à ce jour par les établissements suivants :

- Riom Communauté
- Syndicat Intercommunal d'Assainissement Rive Droite de la Morge
- S.I.D.E.S. (Syndicat Intercommunal des Equipements Sportifs)
- S.A.E.P (Syndicat d'Adduction à l'Eau Potable)
- S.I.A.R.R. (Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Région de Riom)
- S.I.E.G. (Syndicat Intercommunal d'Electricité et Gaz)

< <> <> <> <> <> <> >

La clôture de la séance officielle a ensuite été prononcée.

RIOM, le 30 novembre 2012

LE MAIRE,
Conseiller Général,

Jean-Claude ZICOLA

